



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 27809

Texte de la question

M. Jacques Alain Bénisti alerte M. le ministre de l'intérieur sur la délinquance qui sévit sur le réseau de transports franciliens. Force est de constater une dégradation de la sécurité des transports publics avec la multiplication des agressions spectaculaires de passagers. En 2012, ce sont près de 10 000 faits qui ont été recensés dans les bus et plus de 55 000, soit environ 150 par jour, dans le métro et le RER. La situation ne cesse de se dégrader depuis un an puisque, de janvier à novembre 2012, les crimes et délits ont augmenté de 1,7 % dans le réseau ferré d'Île-de-France et de 18 % dans les bus. Il en résulte que nombre de personnes ne se sentent plus en sécurité au quotidien et craignent de prendre les transports en commun, notamment le soir. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures urgentes et pérennes que le Gouvernement compte prendre pour rétablir l'ordre et la sécurité dans les transports franciliens.

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité dans les transports en commun franciliens constitue l'une des priorités de la préfecture de police. Ainsi, la brigade des réseaux ferrés de la sous-direction régionale de la police des transports (SDRPT) a en charge la sécurisation quotidienne des stations de métro parisiennes et des gares SNCF de Paris et de sa banlieue. Forte de près de 1 270 policiers, cette brigade déploie chaque jour plus de 100 patrouilles sur les réseaux et dispose du renfort au quotidien de 14 équipes de gendarmes et de 20 équipes de forces armées de 3e catégorie pour sécuriser 738 gares et stations, ainsi que 6 500 trains programmés et 5 800 rames de métro et RER. Pour rappel, en 2012, les services de police ont effectué quotidiennement 960 sécurisations de trains, 1017 sécurisations à quai, en gare ou en station, plus de 1500 contrôles et une soixantaine d'interpellations sur l'ensemble de l'agglomération parisienne. Ils mènent des actions conjointes avec les transporteurs, des actions en civil et des opérations ciblées, sectorisées sur les lignes de métro les plus sensibles, et ce plusieurs fois par semaine. De plus, une sensibilisation des voyageurs a été mise en oeuvre au moyen de flyers. Les « vols avec violences » enregistrés en 2012 restent stables par rapport à l'année précédente dans les 4 départements (+0,4%), enregistrant même une légère baisse sur Paris intra-muros, démontrant la pertinence des dispositifs mis en oeuvre aussi bien dans les transports en commun que sur la voie publique et notamment la réactivité des services de police. La vidéo protection est également un moyen de plus en plus efficace pour lutter contre cette délinquance. La mise à disposition d'un vidéo patrouilleur permet de détecter efficacement les auteurs de vols avec violence et les déplacements des groupes à risques. L'utilisation de cet outil est doublée par une veille active sur site dans les gares parisiennes et par une cellule de veille spécifique à Châtelet-les-Halles. À ces moyens techniques et humains, s'ajoute une souplesse d'emploi des effectifs en civil dont les horaires de travail sont adaptés en fonction de l'analyse de la délinquance en temps réel, réalisée grâce à une cartographie précise actualisée quotidiennement afin d'orienter les patrouilles sur le terrain. Ainsi à Paris, la brigade anti criminalité a mis en place depuis le début de l'année 2013 des dispositifs adaptés avec une prise de service très tôt le matin pour lutter contre les vols à la tire et les vols de bagages dans les gares parisiennes. En banlieue, les effectifs de police sécurisent les premiers et derniers trains, peu fréquentés au regard de leurs horaires de circulation, et dont les voyageurs constituent de ce fait même des

cibles potentielles pour les auteurs de vols avec violence. L'ensemble de ces mesures permet d'enregistrer un taux d'élucidation de 44 % au cours du premier semestre 2013. Au cours de cette même période, 3422 individus ont été mis en cause par les enquêteurs du département d'investigation judiciaire de la sous-direction régionale de la police des transports et 2481 mesures de gardes à vue ont été réalisées, ce qui représente une hausse de 15,9%. De même, le nombre de déferement est en progression de 15,1 % avec 1309 individus présentés au magistrat. Enfin, concernant la lutte contre les phénomènes de bandes, celle-ci est renforcée depuis deux ans par une cellule de veille opérationnelle dédiée, intégrée à la sous-direction régionale de la police des transports, bénéficiant ainsi de sa dimension régionale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27809

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5443

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10120